

Ordonnance
Des generaux des monnoies
Pour fabriquer Monnoye traute
deuxieme.

Du 26: Jan. 1354.

Gardes et maistre de la
Monnoye de Paris; Le Roy,
nostre dit seigneur nous amande
par ses lettres, et pour certaines
causes que l'on face faire et
ouvrir blancs deniers d'argent ala
Couronne qui auront Cours pour
ving deniers de Tournois la
piece a deux deniers d'or et
d'aine de loy argent le Roy
et de six deniers de Tournois
de poids au marc de Paris, et
au poy petite Tournois qui
auront Cours pour un petit
denier tournois la piece a
10.7 deniers neuf grains de

Loy argente loy et de dix huit
folie quatre deniers de soldes
annuaire de Sarine et ferme
deplures de ceux deins blancs
et petits tournois de recours
et telle maniere et aux fors et
aux etoibles que sont ceux
que loy et ait apresent. Par
vertu et es quelles lettres nous
vous mandons que sitost comme
vous aurez vos fees prestes
pour monnoyer vous plouez
toutes les boites de la dite
et monnoye, et ne laissez plus
monnoyer sur les foins de ces
blancs deins et petits tournois
que loy et ait apresent; mais
sans aucun delay faites faire
les deffus dites blancs deins
et petits tournois du loy

14
points Taille et façon que dit
est dessus des quels nous
vous envoyons les patrons
enclouez dedans ces lettres et
faites faire la différence de
la taille d'un blanc de vierge
et petit Cournois telle comme
elle est es dites patrons; Cest
apparence es blancs de vierge
devers la Croix deux points a
deux bouts de la Croix et
devers la pille aux deux bouts
de la lettre a chascun point
et es petit Cournois devers la
Croix deux points aux deux
bouts de la petite Croix et de
vers la pille un point au desous
du Chateau et faites donner
aux changeurs frequentant
la dite monnoye de Roumare
d'argent alloie a trois de vierge

Je loy quatre livres six sols
Tournois, et tout autre allié
à loy de vier neuf grains quatre
livres d'oye et olie tournois
et faittes faire beaux deniers
blancs et petits tournois
beaux et nets, Je veulx faire
taille et recours, bien ouvrés
et monnoyer au plus prest que
vous pourrez Je desirs faire
et tenir et faittes tenir cette
chose ferme le plus que vous
pourrez et estaisant faire en
seulement à l'épaveur, au tailleur,
et à ceux à qui il appartient
que j'en l'attenderont ferme et
vous memes et faittes ferme
et leur presence affiz que le
changement ny autre ne puisse
rien apprecevoir et dorénavant

11

faites contre papier. De tous les
achats des billons que le maître
fera si comme autre fois vous
avons mandé, et si celui vous
enverrez toutes fois que vous nous
enverrez aucune boete et tou
ce que Dieu est faites si diligemment
que vous ne puissiez estre reprise
de negligence: escrit a Paris le
Chambre des Monnoyes le Vingt
sixieme janvier l'anz mil trois cent
cinquante quatre. siez direz
aux changeurs le prix d'argent
de plus vite, faites leur bien
entendre que loz leur fait faire
leur loy a trois deniers sans
muer le pied, assez qui ne
peussent plus apporter billon et
quelle surplus de la loy sera
prise et noté par le roy et defendu
bien au maître expressément

qu'il ne soit si hardy de mettre
suivre en oeuvre et au cas ou il
ferait petite Cournoie que je les
fonde du plus bas bisson qu'il
aura sans y mettre suivre eserit
comme de suite.